



**Réunion du Bureau Directeur
Du 14 avril 2021 en Visio conférence**

Présents :

Jean-Marie Bécrot, Michel Corniaux, Eric Freling, Cédric Ibatici, Paul Pesin, Pascal Poidevin et Olivier Cambraye.

Excusés :

Patrice Carpentier et Gilles Cousin.

A ce jour, dans l'attente de l'évolution de la situation sanitaire, les bureaux du District Aisne sont fermés et le personnel est en chômage partiel jusqu'au 30 avril 2021, les clubs peuvent questionner les services du District via la boîte mail secretariat@aisne.fff.fr.

Infos :

- Le personnel du District se trouve en situation de chômage partiel selon les mêmes dispositions jusqu'au 30 avril 2021.
Dans l'hypothèse d'une sortie de confinement le mardi 4 mai 2021, les salariés reprendraient leur activité professionnelle en soldant leurs congés acquis, avant le 31 mai 2021, comme prévu par le code du travail.
A l'issue de la prise de congés, une reprise à temps complet ou à temps partiels sera envisagée afin de préparer les animations de fin de saison et la reprise de la saison prochaine.
- Demande à déposer auprès de l'Afdas relative à l'aide à l'apprentissage à l'issue des 6 mois du début de formation du BMF en apprentissage : dossier pris en charge par le Directeur administratif.
- Demande de remise gracieuse des droits d'appel de la part d'un club : le dossier est pris en charge par le Trésorier.
- Le Bureau Directeur valide le Bénévole du mois d'avril 2021 : Noel Fournival du club du FC Voulpaix.

- Mail de remerciements de l'OSQ suite à la remise des ballons à la section sportive du Lycée Condorcet.
- Mail du Président Délégué de la ligue sur la prise en charge des frais administratifs sur les modules de formation du Parcours Fédéral de Formation des Bénévoles de 15 euros par les districts pour les licenciés.

Pratiques sportives pour les mineurs :

La FFF a communiqué, ce samedi 10 avril, la déclinaison des mesures sanitaires applicables au sport pour la France métropolitaine publié par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

« Les compétitions amateurs restent interdites.

Les activités sportives encadrées à destination des mineurs sont autorisées sur le domaine public ou dans les ERP (établissements recevant du public) sportifs de type PA (plein air), y compris pour les sports collectifs (clubs), dans la limite de groupes de 6 personnes et dans le cadre des protocoles mis en place par les fédérations garantissant l'absence de contacts (pratiques alternatives) entre les participants (distanciation physique de 2 mètres).

Lorsque les activités sportives se déroulent dans un ERP, il est possible de se déplacer dans l'ensemble de son département de résidence (ou dans un périmètre de 30 km autour du domicile) pour se rendre sur le lieu de pratique de l'activité (attestation de licence à l'appui), y assurer une mission d'encadrement (professionnel ou bénévole, avec justificatif de déplacement fourni par le club) ou y accompagner ses enfants.

Les stages vacances sont autorisés dans le strict respect des protocoles en vigueur, avec l'accord des collectivités locales. En revanche, les journées "portes ouvertes" sont toujours interdites. »

Courrier de la Préfecture de l'Aisne du 9 avril à destination des Maires du Département, apportant des précisions sur les règles encadrant les activités sportives :

« Les activités sportives encadrées (club de sport par exemple) à destination des mineurs sont autorisées dans les ERP sportifs de type A, y compris pour les sports collectifs, dans la limite de groupe de six personnes et dans le cadre des protocoles en vigueur garantissant l'absence de contacts entre les participants.

Dès lors que ces activités sportives se déroulent dans un ERP sportif de type PA, il est possible de se déplacer dans l'ensemble de son département de résidence (ou dans un périmètre de 30 kms autour de sa résidence pour les habitants se rendant dans un autre département) pour se rendre sur le lieu de pratique de l'activité ou y accompagner ses enfants.

L'accès aux équipements sportifs couverts n'est possible que pour les enfants des personnels prioritaires, et pour les seules activités non-sportives ».

Précision de la Préfecture du 14 avril 2021 confirmant la position ministérielle :

« La limite de 6 personnes par groupe évoquée pour les activités sportives encadrées n'interdit pas en soi, naturellement, d'avoir plusieurs groupes dans un établissement sportif de plein air, toujours en respectant la réglementation, dont celle sur les distances sanitaires. »

Conseil de Ligue du 13 avril 2021 :

Annulation de la Finale U13 Pitch.

AG électorale de la LFA le vendredi 30 avril 2021 en visio conférence. Les deux listes présenteront leur projet à la délégation des Hauts de France en visio conférence le 23 avril 2021 pour Guy Garia et le 27 avril 2021 pour Vincent Nologues.

Campagne ANS 2021 : les dossiers des clubs seront instruits par leur District respectif, le District de l'Aisne sera représenté par Olivier Cambraye en qualité de référent.

Les travaux des différents groupes de travail débuteront le 14 avril 2021.

La composition des différentes commissions régionales sera diffusée cette semaine.

Décision du Comex du 24 mars 2021 publié le 6 avril 2021 :

L'ensemble des compétitions des Ligues et des Districts sont arrêtés pour la saison 2020/2021, ce qui comprend tant les championnats que les coupes.

Pour chacune des compétitions, les résultats des rencontres officielles ne seront pas pris en compte, aucun classement ne sera validé, aucun titre ne sera décerné et il n'y aura donc ni accessions ni relégations sportives pour la saison 2020/2021, étant toutefois précisé que toutes les autres conséquences juridiques de ces rencontres ne sont pas pour autant remises en cause et trouvent donc à s'appliquer.

Groupe de travail LFA sur les dispositions réglementaires :

Le Bureau échange sur les propositions du groupe de travail constitué par la LFA sur les dispositions réglementaires pour la reprise 2021/2022 auquel participe le Président.

Les décisions seront prises lors d'une prochaine réunion du Comité Exécutif fixée au 22 avril 2021.

Situation financière :

Un état des lieux est réalisé sur les comptes des clubs débiteurs auprès du District.

Une analyse sur la situation financière du District est en cours par le Trésorier afin d'envisager un accompagnement financier sur une partie des engagements des clubs pour la saison 2020/2021 à valoir sur 2021/2022.

Aide Directe du Conseil Départemental 2021/2022 :

Chaque club a été invité à renvoyer son dossier complet (imprimé renseigné, daté et signé + RIB) au District avant le 3 avril 2021.

Les 114 dossiers reçus ont été vérifiés et validés ce vendredi 9 avril 2021, 34 clubs n'ayant pas répondu à cette possibilité ont été contactés par téléphone et par mail.

L'ensemble des dossiers sera transmis au Conseil Départemental.

Campagne ANS 2021 :

Pour le district et les clubs, la date butoir pour la saisie dans le compte asso est fixée au 31 mai 2021.

Le bilan des actions subventionnées en 2020 devra être fourni pour le 30 juin 2021.

PassSport :

Le Bureau Directeur est attentif à la diffusion des informations sur le PassSport financé par l'état et les collectivités qui correspond à une aide financière destinée à prendre en charge une partie des frais liés à la pratique d'une activité annuelle de loisirs. Jean-Marie Bécrot est en contact avec un représentant de la CAF sur le dispositif qui sera en vigueur pour la rentrée de septembre 2021 à destination des enfants de moins de 15 ans en fonction d'un quotient familial.

Une diffusion la plus large auprès des clubs sera réalisée dès la connaissance des modalités.

Recrutement BMF en apprentissage :

Malgré la situation compliquée compte tenu de la situation sanitaire de la saison 2020/2021, l'expérience menée sur le recrutement d'un apprenti en formation BMF est très satisfaisante.

La communication sur le site et la page Facebook du District a été réalisée pour recrutement de deux d'apprentis en formation « BMF en apprentissage » pour la saison 2021/2022, un pour le nord du département et un autre pour le sud du département afin d'accompagner les clubs sur le foot animation à partir du 1^{er} septembre 2021.

Le dépôt des candidatures (lettre de motivation, CV et dossier de candidature à l'entrée en formation) est fixé au 30 avril 2021 afin de planifier les entretiens avant le 10 mai 2021.

Le dépôt des dossiers à la Ligue est à réaliser avant le vendredi 14 mai 2021 et les tests d'entrée en formation sont planifiés le mardi 1^{er} juin 2021 à Amiens.

Un seul dossier reçu à ce jour, les clubs ont été informés sur leur boîte mail officiel.

Actions :

- Pratiques diverses :

Prolongation des actions départementales « **quinzaine du footgolf** » mise en place pour les catégories U8 (F) à U13 (F) et « **quinzaine du futnet** » (tennis ballon) pour les catégories U14 (F) à U18 (F) sur la période d'avril.

- Concours entrée sections sportives :

Les concours des sections sportives collège sont reportés du mercredi 21 avril 2021 au mercredi 12 mai 2021 aux mêmes horaires et aux mêmes lieux en raison des mesures sanitaires (Braine, Chauny, Laon, Moy, St Quentin Hanoteaux et Vervins).

Ouverture d'une section au collège Jean Racine en collaboration avec le FC Château-Thierry.

- Concours d'entrée au Pôle espoirs de Liévin :

La ½ Finale du concours d'entrée au pôle espoirs pour les U13 prévue le samedi 8 Mai 2021 à Liévin par la Ligue est reportée.

Compte tenu des restrictions sanitaires jusqu'au 3 mai 2021, la date du rassemblement des 30 joueurs U13 pour le District de l'Aisne sera déterminée selon l'évolution sanitaire.

- Formation des Educateurs :

Le module U7 sera proposé aux stagiaires déjà inscrits sur la session annulée de Février 2021. Elle se déroulera en visio, via Teams, le samedi 15 Mai 2021, la partie animation de plateau se déroulera plus tard dans la saison ou en tout début de la saison prochaine.

Le bureau étudie la demande relative à une dotation pour les formateurs d'équipement nécessaire à la sauvegarde de l'ensemble des contenus de la formation et à faciliter l'animation des formations.

Planning des commissions :

Depuis la suspension des compétitions, les Présidents de commission ont été invités à poursuivre leurs échanges et animer leur commission sous forme de visioconférence via starLeaf. La demande de planification de la visio étant à faire auprès du Directeur Administratif.

Planning des commissions :

- Commission foot animation :

La commission foot animation ne pouvant se réunir en plénière en présentiel 3 visios de secteur sont planifiées afin de réfléchir et établir une stratégie de reprise de l'activité pour Mai / Juin :

- Vendredi 16 Avril 2021 à 18h30 : Membres secteurs Soissonnais et Omois.
- Samedi 17 Avril 2021 à 9h30 : Membres secteurs Thiérache et Laonnois.
- Samedi 17 Avril 2021 à 10h45 : Membres secteurs Chaunois et St Quentinnois.

- Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage :

La CDPA organise une réunion en visio-conférence le lundi 19 Avril à 19 h 00 afin de mener une réflexion avec tous les membres sur les actions à planifier en début de saison pour réussir et améliorer le recrutement et la fidélisation des arbitres axonais.

- Commission des jeunes :

La commission des jeunes se réunira le 15 avril 2021 en visio conférence pour poursuivre la réflexion sur une reprise des activités sportives pour la fin de saison..

Assemblées Générales à venir :

- Assemblée Générale Ordinaire élective du Comité Départementale Olympique et Sportif de l'Aisne du vendredi 23 avril 2021 en visio conférence : Pascal Poidevin participera à l'AG.
- Assemblée Générale Ordinaire élective de la Ligue du Football Amateur du vendredi 30 avril 2021 en visio conférence : Pascal Poidevin et Jean-Marie Bécrot assisteront à l'AG.
- Assemblée Générale de la Ligue des Hauts de France programmée en juin 2021.

Prévision du prochain Comité Directeur :

La date du prochain Comité Directeur sera définie début mai à l'issue des décisions fédérales et en fonction des perspectives de reprise des activités.

Le bureau Directeur se réunit sous forme de visio conférence chaque semaine et diffuse le compte rendu sur le site internet du DAF afin de communiquer sur les travaux en cours et les décisions prises à destination des clubs et de leurs licenciés.

Le Président

Pascal Poidevin

Le Secrétaire Général

Michel Corniaux